

menté de \$7,025 millions, ou 9.2 %, comparativement à \$3,985 millions, ou 5.5 %, en 1984.

Cette progression s'explique principalement par les impôts sur le revenu des sociétés, les impôts sur le revenu des particuliers, les taxes de vente générales, les droits de douane et les cotisations d'assurance-chômage. Cette augmentation a été atténuée, dans une certaine mesure, par la suppression de la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel, en février 1984.

Le produit des impôts sur le revenu des sociétés s'est accru de \$2,094 millions (28.7 %), comparativement à une hausse de \$147 millions (2.1 %), en 1983-84. Cette augmentation appréciable s'explique par la forte croissance des bénéfices des sociétés en 1985, légèrement supérieure à 21 %.

Les recettes au titre des impôts sur le revenu des particuliers ont augmenté de \$1,793 millions, ou 6.1 %, en 1984-85, comparativement à \$1,914 millions, ou 7.0 %, au cours de l'exercice précédent. Ce taux d'augmentation moins élevé est survenu en dépit de l'abaissement de la déduction de l'impôt fédéral, de \$200 à \$100, et de la fixation du facteur d'indexation à 5 %, en 1984.

Les recettes au titre des taxes de vente générales ont augmenté de \$1,069 millions, ou 16.1 %. Cette augmentation s'explique principalement par le relèvement d'un point du taux des taxes de vente à l'automne de 1984, et par quelques accroissements des dépenses des consommateurs et des entreprises durant l'année.

Les recettes au titre des droits de douane à l'importation se sont accrues de \$416 millions, ou 12.3 %, traduisant la forte progression des importations en 1984. Le taux de croissance s'est cependant trouvé freiné par la mise en œuvre d'autres réductions tarifaires prévues par les négociations commerciales multilatérales.

Les recettes au titre des cotisations d'assurance-chômage ont augmenté de \$298 millions, ou 4.1 %, principalement à cause du relèvement de la valeur des primes prélevées. Les primes hebdomadaires des employés sont passées de \$8.86 en 1983 à \$9.78 en janvier 1984, et ont augmenté une fois de plus, soit de \$1.03 en janvier 1985 pour atteindre \$10.81.

Les recettes au titre de la taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel ont chuté de \$541 millions, le taux de ces taxes étant fixé à zéro depuis le 1^{er} février 1984.

22.1.2 Dépenses générales brutes

Les dépenses générales brutes (tableau 22.3) pour l'exercice 1984-85 ont augmenté de \$12,006 millions (11.8 %), comparativement à \$9,519 millions (10.3 %) en 1983-84.

Cette augmentation est attribuable principalement aux fonctions suivantes: service de la dette,

conservation des ressources et développement industriel, sécurité sociale, protection des personnes et des biens, et santé.

Le service de la dette s'est accru de 27.9 %, ou \$3,656 millions, principalement à cause d'une hausse de la dette non échue au cours de l'année et d'un relèvement des taux d'intérêt.

Les dépenses au chapitre de la conservation des ressources et du développement industriel ont augmenté de \$2,178 millions, ou 25.9 %. Les principales causes de cette forte augmentation sont: les dépenses effectuées en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest; l'accroissement des paiements aux provinces au chapitre de la surtaxe à l'exportation de pétrole; et l'accroissement des paiements au titre de l'indemnisation pétrolière.

Les dépenses de la fonction des services sociaux ont augmenté de \$1,983 millions. L'accroissement du nombre de bénéficiaires et des niveaux de prestations, en raison de l'indexation au coût de la vie, a entraîné des augmentations au chapitre des dépenses relatives au Régime de pensions du Canada et au programme de sécurité de la vieillesse, de \$571 millions (15.5 %) et de \$1,012 millions (9.7 %) respectivement. De plus, les paiements de bien-être social aux provinces, en vertu du régime d'assistance sociale du Canada, ont augmenté de plus de 9 %, principalement à cause de la persistance du chômage élevé en 1984-85.

La croissance des dépenses de la fonction de la protection des personnes et des biens s'explique par une augmentation de \$839 millions des dépenses militaires, traduisant l'engagement du gouvernement à l'égard de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de relever les dépenses militaires d'au moins 3 % en termes réels chaque année.

Les dépenses de la fonction de la santé ont augmenté de \$863 millions, ou 13.9 %, au cours de l'exercice en raison d'un accroissement des paiements aux provinces, en vertu de la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et de la Loi sur le financement des programmes établis. L'augmentation de ces transferts rend compte d'un important paiement rétroactif en 1984-85 et de la progression du produit national brut au cours de la période pour laquelle ces programmes ont été indexés.

22.1.3 Finances consolidées des administrations publiques

Les données se rapportant à chaque niveau d'administration, c'est-à-dire fédéral, provincial et municipal, constituent le fondement de la consolidation entre administrations qui figure au tableau 22.1 pour la période allant de 1980 à 1982. Le processus